

# ACTION URGENTE

## SOUDAN. DE JEUNES MANIFESTANTS DÉTENUS ET TORTURÉS

Mohammed Adam, 17 ans, et Mohammed al Fatih, 18 ans, sont détenus arbitrairement par les forces de sécurité soudanaises depuis plus d'un mois, en lien avec le meurtre d'un policier commis au début de l'année. Selon des informations dignes de foi et préoccupantes, ces jeunes gens ont été enlevés, sont détenus sans inculpation, en violation de leur droit à une procédure régulière, et ont été torturés en détention. Les autorités soudanaises doivent les libérer, à moins qu'ils ne soient inculpés et placés en détention provisoire sur décision d'un tribunal indépendant.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Procureure générale*  
Khalifa Ahmad Khalifa  
Jamhoria Street  
Postal Address: 11111, B.O Box: 302  
République du Soudan  
Courriel : ministeroff96@gmail.com

Madame la Procureure générale,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude face à la détention arbitraire et aux actes de torture subis par **Mohammed Adam**, 17 ans, et **Mohammed al Fatih**, 18 ans. Ces deux jeunes gens, le 14 janvier, ont été arrêtés en même temps que cinq de leurs amis, alors qu'ils sortaient d'un hôpital de l'est de Khartoum, par un groupe de membres des forces de sécurité en civil qui ont usé de violence. Mohammed Adam cherchait à recevoir des soins à l'hôpital pour une blessure par balle à la jambe subie la veille, le 13 janvier, alors qu'ils prenaient part à une manifestation réclamant la fin du régime militaire en place depuis le coup d'État du 25 octobre 2021. Les sept jeunes manifestants ont été emmenés au poste de police du nord du centre-ville de Khartoum, où ils ont été interrogés sur leur participation présumée aux activités de groupes locaux de jeunes responsables de l'organisation des manifestations du 13 janvier. Ils ont été libérés ensuite, sauf Mohammed Adam et Mohammed al Fatih, qui sont toujours détenus.

Jusqu'au 20 janvier, les deux jeunes gens ont été détenus dans un lieu tenu secret. Le 20 janvier, il a été confirmé qu'ils se trouvaient dans des locaux du Service fédéral d'enquêtes situés dans le nord de Khartoum. Pendant leurs trois premières semaines de détention, ils ont été maintenus au secret – sans pouvoir communiquer avec leurs proches, bénéficier des services d'un avocat ni voir un médecin. Le 8 février, la mère de Mohammed Adam a été autorisée à lui rendre visite pour la première fois depuis son arrestation, mais il n'a toujours pas été examiné par un médecin ni autorisé à consulter son avocat. Il observe actuellement une grève de la faim pour protester contre leur détention arbitraire. En outre, Mohammed Adam et Mohammed al Fatih auraient été torturés en garde à vue par des policiers et des membres des forces de sécurité. Un des amis de Mohammed Adam, qui était en garde à vue avec lui, a dit qu'il l'avait vu recevoir des coups sur sa jambe blessée. De plus, sa mère a signalé qu'elle avait constaté la présence de deux clous plantés dans ses jambes, sur lesquelles il avait également reçu des coups, et qu'il était de ce fait incapable de marcher.

Il semble, bien que cela n'ait pas été confirmé, que l'arrestation de Mohammed Adam et de Mohammed al Fatih soit liée à la mort d'un haut gradé de la police, tué lors des manifestations du 13 janvier à Khartoum. Beaucoup pensent que les autorités soupçonnent Mohammed Adam et Mohammed al Fatih d'être responsables de ce meurtre, bien qu'aucun élément de preuve n'ait été produit pour étayer cette thèse et que les deux jeunes gens n'aient toujours pas été inculpés.

**Je vous prie instamment, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction pénale dûment reconnue par le droit international et placés en détention provisoire sur décision d'un tribunal indépendant, de libérer Mohammed Adam et Mohammed al Fatih dans les plus brefs délais, car leur détention est arbitraire et constitue une violation de leur droit à une procédure régulière. Dans l'attente de leur libération, ils doivent être protégés contre de nouveaux actes de torture et autres mauvais traitements, et pouvoir, régulièrement et sans restriction, communiquer avec leurs avocats et leur famille et recevoir tous les soins médicaux qui leur seraient nécessaires. Les informations selon lesquelles ils ont été torturés doivent également donner lieu sans délai à une enquête indépendante et efficace.**

Veillez agréer, Madame la Procureure générale, l'expression de ma haute considération,

## COMPLEMENT D'INFORMATION

L'arrestation de Mohammed Adam et de Mohammed al Fatih a eu lieu le lendemain de la publication d'un bref communiqué du ministère soudanais de l'Intérieur indiquant qu'un haut gradé de la police avait été tué lors des manifestations du 13 janvier à Khartoum. Dans un communiqué plus long publié le 25 janvier, le ministère de l'Intérieur a déclaré que la victime était morte des suites de blessures provoquées par des coups de couteau, reçus dans le bras gauche et dans le dos alors que le policier tentait de maîtriser des manifestants. Le ministère de l'Intérieur ajoutait que des équipes de police avaient réussi à retrouver la trace des auteurs et à capturer plusieurs suspects, et que des témoins oculaires avaient identifié les suspects, qui avaient ensuite été interrogés, avaient avoué avoir poignardé la victime et avaient révélé où se trouvait l'arme du crime. Le communiqué indiquait également que toutes les procédures juridiques techniques avaient été respectées, que les auteurs présumés avaient participé à une reconstitution des faits sur les lieux du crime et que leurs aveux judiciaires avaient été enregistrés. Bien que le nom des suspects n'ait pas été précisé dans le communiqué, beaucoup pensent qu'il s'agit de Mohammed Adam et de Mohammed al Fatih.

Le Soudan a connu une série de manifestations de grande ampleur depuis le putsch commis par l'armée nationale en octobre 2021. Les forces de sécurité ont réagi en employant un vaste éventail de méthodes répressives et violentes, recourant notamment sans nécessité ou de manière excessive à la force meurtrière et à des arrestations arbitraires, pour contrer les actes d'opposition au coup d'État. À ce jour, les forces de sécurité ont tué 81 personnes et en ont blessé des centaines d'autres au moyen de balles réelles. Des centaines de militant·e·s politiques et de manifestant·e·s ont été arrêtés arbitrairement depuis le putsch, qui a mis fin une collaboration difficile de plus de deux ans entre dirigeants militaires et dirigeants civils, au sein d'un gouvernement de transition issu d'un compromis sur le partage du pouvoir. Ce compromis avait été négocié à la suite de la destitution par les chefs militaires, en avril 2019, du dirigeant autoritaire de longue date du Soudan, Omer el Béchir, après des mois de manifestations organisées par les responsables de l'opposition civile, auxquelles les femmes et les jeunes avaient activement participé.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 25 AVRIL 2022.  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Mohammed Adam (il), Mohammed al Fatih (il)